4.021 Élimination de l'emploi illicite d'appâts empoisonnés comme méthode de lutte contre les prédateurs dans l'Union européenne

CONSIDÉRANT qu'il a été prouvé que les appâts empoisonnés sont largement utilisés comme méthode illicite de lutte contre les prédateurs naturels ou redevenus sauvages dans l'Union européenne (UE) ;

CONSIDÉRANT ÉGALEMENT que l'UE est une institution qui devrait être le fer de lance de la protection de l'environnement et qu'à cet égard, elle peut aussi montrer l'exemple au reste du monde en luttant contre l'utilisation illicite d'appâts empoisonnés ;

NOTANT que des milliers d'animaux sont tués chaque année de cette façon en Europe, et que certains appartiennent à des espèces menacées d'extinction, tels que l'aigle ibérique *Aquila adalberti,* l'aigle impérial *Aquila heliaca,* le vautour moine *Aegyius monachus,* le gypaète barbu *Gypaetus barbatus,* le milan royal *Milvus milvus,* le loup *Canis lupus* et l'ours brun *Ursus arctos*. D'après diverses sources, entre 1990 et 2005, en Espagne seulement, les appâts empoisonnés ont causé la mort d'au moins 70 aigles ibériques, 16 gypaètes barbus, 420 vautours moines, 435 milans royaux, 182 vautours percnoptères *Neophron percnopterus* et 767 milans noirs *Milvus migrans,* entre autres espèces protégées par la législation sur l'environnement ;

CONSTATANT que certains États membres de l'Union européenne, notamment l'Espagne, ont mis en route des plans et des stratégies qui, s'ils sont correctement mis en oeuvre, pourront apporter une contribution efficace à la lutte contre l'utilisation illicite d'appâts empoisonnés ; et

RECONNAISSANT que, dans le cadre d'une supervision stricte et sur une base sélective, l'utilisation légale et réglementée d'appâts empoisonnés peut avoir des avantages importants pour la conservation en luttant contre les espèces exotiques envahissantes.

Le Congrès mondial de la nature, réuni du 5 au 14 octobre 2008 à Barcelone, Espagne, pour sa 4e Session :

1. PRIE INSTAMMENT les membres, les Commissions et le Conseil de l'UICN, les organisations internationales, ainsi que l'UE et ses États membres d'oeuvrer de concert, en utilisant tous les moyens disponibles pour éliminer l'utilisation illicite d'appâts empoisonnés dans le milieu naturel.

2. PRIE EN OUTRE l'UE et ses États membres de mettre en place un programme encourageant les plans d'action nationaux et facilitant leur mise en oeuvre, en mobilisant tous les moyens disponibles pour appliquer les mesures existantes de lutte contre toute utilisation d'appâts empoisonnés de façon à réduire les impacts négatifs sur les espèces indigènes.

En outre, le Congrès mondial de la nature, réuni du 5 au 14 octobre 2008 à Barcelone, Espagne, pour sa 4e Session, propose les orientations suivantes pour l'application du *Programme de l'UICN 2009-2012* **:**

3. DEMANDE à la Directrice générale d'encourager et d'appuyer tous les efforts visant à éliminer l'emploi illicite d'appâts empoisonnés dans le milieu naturel de façon à réduire les impacts négatifs sur les espèces indigènes.

L'État membre États-Unis et les organismes gouvernementaux des États-Unis se sont abstenus lors du vote de cette motion.